

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 21 novembre 2018 à 9 h 30
« Transitions emploi-retraite et niveau de vie »

Document n° 7
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les niveaux de vie des seniors selon leur situation d'activité

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les niveaux de vie des seniors selon leur situation d'activité

Ce document étudie le niveau de vie des seniors (personnes de 50 à 69 ans) en fonction de leur situation d'activité. La première partie analyse le niveau de vie des seniors en fonction de leur âge et de leur situation d'activité détaillée. Compte tenu des sources disponibles, des résultats aussi fins ne peuvent être produits qu'en faisant la moyenne des trois années 2013-2015¹. On peut néanmoins dégager quelques tendances en évolution sur la période 1996-2016, présentées dans la deuxième partie du document.

1. Les niveaux de vie selon la situation d'activité en 2013-2015

Dans le cadre des rapports annuels du COR, la DARES exploite chaque année pour le COR un module de l'enquête emploi qui permet de connaître, à partir de l'année 2013, la situation détaillée d'activité des seniors entre 50 et 69 ans par âge fin. Compte tenu de la faiblesse à ce niveau de détail des effectifs enquêtés, les données sont présentées par l'agrégation de trois années successives. L'exploitation la plus récente de ces données a concerné la moyenne des trois années 2015 à 2017. Le COR a présenté ces résultats dans son rapport du COR de juin 2018. Ils sont repris dans le document n° 2.

Dans le cadre de cette séance, le COR a demandé à la DARES d'exploiter l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, qui est la source de référence pour observer les niveaux de vie et qui consiste en un appariement de l'enquête emploi avec des fichiers fiscaux et sociaux, afin de connaître les niveaux de vie des seniors dans chaque situation d'activité, selon les mêmes stratifications. Comme la dernière enquête ERFS disponible au moment de cette étude était l'ERFS 2015, cette exploitation de l'ERFS porte sur la moyenne des trois années 2013 à 2015. Elle permet, pour la première fois, de mesurer finement les niveaux de vie des seniors dans certaines situations d'activité difficiles à cerner, comme le cumul emploi-retraite ou le halo du chômage.

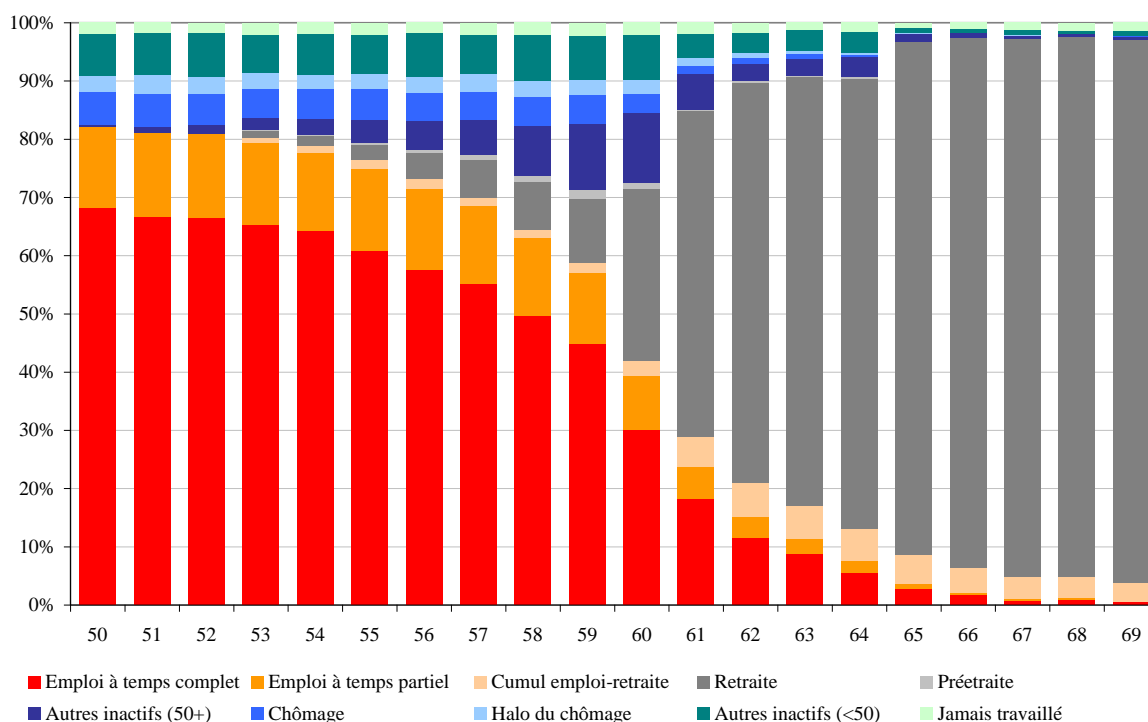
Avant de présenter les résultats sur les niveaux de vie des seniors en 2013-2015, on rappelle la répartition des effectifs de seniors selon la situation d'activité à chaque âge fin en 2013-2015².

En moyenne sur les années 2013 à 2015, à l'âge de 59 ans – âge où la proportion de personnes qui ne sont ni en emploi ni retraitées est la plus grande –, 8 % des personnes sont au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage au sens de l'Insee, 11 % sont inactives et passées en inactivité après leurs 50 ans et, enfin, 10 % sont inactives mais sorties du marché du travail avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé. La proportion d'inactifs au sens du BIT passés en inactivité avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé demeure stable jusqu'à 60 ans, âge à partir duquel une partie de ces assurés liquident leurs droits. Il en est de même pour les personnes au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage. En revanche, la proportion de personnes inactives mais sorties de l'emploi après 50 ans croît entre 55 et 59 ans de 4 % à 12 % et demeure à ce niveau à 60 ans avant de décroître rapidement à partir de 61 ans.

¹ L'enquête Emploi de l'Insee comporte depuis 2013 un module qui permet de mieux cerner la situation d'activité détaillée des seniors.

² Résultats présentés au COR dans le document n°5 de la séance du 30 mars 2016.

Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé de 50 à 69 ans



Note : le « halo autour du chômage » désigne, selon l'Insee, les personnes inactives mais proches du marché du travail (personnes déclarant souhaiter travailler, mais qui ne sont pas classées au chômage au sens du BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit parce qu'elles n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent).

Champ : résidents en France métropolitaine, hors communauté ; moyenne 2013-2015.

Source : Insee, Enquête Emploi ; calculs DARES.

Pour l'analyse des niveaux de vie, il n'est pas possible d'isoler les préretraités, au demeurant peu nombreux en 2013-2015 (voir annexe 1 méthodologique) ; ces derniers sont assimilés aux autres inactifs (50+).

Les neuf catégories d'activité constituées sont les suivantes. Les quatre premières catégories concernent des seniors en emploi ou à la retraite. Les cinq dernières constituent les seniors ni en emploi, ni à la retraite (NER), dont les niveaux de vie sont également étudiés dans le document n° 6.

Définition des situations d'activité

Emploi à temps complet : individu se déclarant actif occupé au sens du BIT, déclarant travailler à temps complet, et ne touchant pas de pension de retraite.

Emploi à temps partiel : individu se déclarant actif occupé au sens du BIT, déclarant travailler à temps partiel, et ne touchant pas de pension de retraite.

Cumul emploi-retraite : individu se déclarant actif occupé au sens du BIT et touchant une pension de retraite non nulle.

Retraite : individu se déclarant inactif au sens du BIT et touchant une pension de retraite non nulle.

Chômage : individu se déclarant au chômage au sens du BIT.

Halo du chômage : individu se déclarant inactif au sens du BIT, et déclarant être dans le halo du chômage (individu souhaitant travailler mais qui n'est pas disponible rapidement pour travailler, ou qui n'est pas en recherche active d'emploi).

Autres inactifs (50+) : individu se déclarant inactif au sens du BIT sans être dans le halo du chômage, et qui a quitté son dernier emploi après ses 50 ans.

Autres inactifs (<50) : individu se déclarant inactif au sens du BIT sans être dans le halo du chômage, et qui a quitté son dernier emploi avant ses 50 ans.

Jamais travaillé : individu se déclarant inactif au sens du BIT sans être dans le halo du chômage, et qui n'a jamais travaillé.

Deux indicateurs de niveau de vie sont présentés dans ce document : le niveau de vie moyen, présenté en termes relatifs par rapport à l'ensemble de la population (niveau de vie relatif), et le taux de pauvreté. L'annexe 2 présente en complément la répartition par quartiles de niveau de vie.

Définition des indicateurs de niveau de vie

Niveau de vie : le niveau de vie d'un individu correspond au niveau de vie du ménage auquel il appartient. Le niveau de vie est ainsi supposé identique pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie d'un ménage correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Niveau de vie relatif : il s'agit du niveau de vie de l'individu, rapporté à celui de l'ensemble de la population tous âges confondus à la même date. Le niveau de vie relatif permet notamment de comparer les niveaux de vie selon l'âge et l'activité à des dates différentes en neutralisant les évolutions du niveau de vie moyen des Français.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à 60% du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté constitue un indicateur relatif, au même titre que le niveau de vie relatif, dans la mesure où le seuil de pauvreté évolue avec le temps comme le niveau de vie médian des Français.

En 2013-2015, les seniors de 50 à 69 ans, pris dans leur ensemble, ont un niveau de vie supérieur de 15 % au niveau de vie moyen de l'ensemble des Français de tous âges. Leur taux de pauvreté, égal à 10,2 %, est inférieur à celui de l'ensemble des Français (14,0 %). Le profil du niveau de vie moyen selon l'âge passe par un maximum de 118 en termes relatifs (niveau de vie supérieur de 18 % à l'ensemble de la population) entre 56 et 61 ans, soit juste avant la retraite. Le taux de pauvreté diminue au fur et à la mesure que l'on avance en âge, passant de 14 % vers 50 ans (proche de la moyenne de l'ensemble de la population) à 5 % vers 69 ans (inférieur au taux de pauvreté de l'ensemble des retraités de tous âges, égal à 7,4 %, ce qui signifie que le taux de pauvreté remonte après 70 ans).

Cette situation globalement favorable des 50-69 ans masque néanmoins des différences importantes de niveau de vie selon la situation d'activité.

Parmi les individus âgés de 50 à 69 ans, ceux qui sont en emploi à temps complet et ceux en cumul emploi-retraite présentent des niveaux de vie nettement plus élevés que les autres catégories de seniors (respectivement +32 % et +40 % par rapport à l'ensemble des Français) ainsi que des taux de pauvreté relativement faibles, de l'ordre de 5 %. Le niveau de vie est particulièrement élevé (supérieur de 80 % à l'ensemble de la population) parmi ceux qui restent tardivement en activité (après 64 ans).

Les seniors en emploi à temps partiel sont dans une situation moins favorable, avec un niveau de vie supérieur de 7 % à l'ensemble de la population et un taux de pauvreté de 14,5 % (comparable à l'ensemble des Français). Il n'y a pas de différences notables de niveau de vie entre ceux qui travaillent à temps partiel avant 60 ans et ceux qui poursuivent une activité à temps partiel (hors cumul, c'est-à-dire sans avoir liquidé leur pension) après 60 ans.

Les retraités non cumulants de moins de 69 ans présentent, quel que soit leur âge, un niveau de vie moyen moins élevé que ceux en emploi (niveau de vie supérieur de 12 % à l'ensemble de la population, mais un peu inférieur à l'ensemble des seniors du même âge) et un taux de pauvreté aussi bas que les seniors travaillant à temps complet (5,3 %) ou en cumul. La situation des retraités de moins de 69 ans est plus favorable que celle des retraités de 70 ans et plus, du fait d'effets de génération. Rappelons que le niveau de vie de l'ensemble des retraités est supérieur de 5,3 % à celui de l'ensemble de la population en 2013-2015.

Enfin, les seniors qui ne sont ni en emploi ni à la retraite (NER) ont un niveau de vie relativement faible. Parmi les seniors NER de 50 à 69 ans, ce sont les chômeurs BIT, et plus encore les personnes se situant dans le « halo » du chômage, qui ont les niveaux de vie les plus bas (niveaux de vie inférieurs respectivement de 23 % et 29 % à l'ensemble de la population, et taux de pauvreté respectifs de 34 % et 41 %), tandis que les autres inactifs se trouvent dans des situations moins défavorables. Qu'ils soient chômeurs ou inactifs, les seniors NER ayant plus de 60 ans sont dans une situation moins défavorable que ceux qui sont encore loin de l'âge de la retraite, si l'on excepte ceux qui sont devenus inactifs après 50 ans.

Niveau de vie relatif moyen des 50-69 ans en 2013-2015 selon la situation d'activité

Situation d'activité	niveau de vie relatif	taux de pauvreté
Emploi à temps complet	131,6	5,6 %
Emploi à temps partiel	107,2	14,5 %
Cumul emploi-retraite	140,4	4,4 %
Retraite	112,2	5,3 %
Chômage	77,4	34,4 %
Halo du chômage	70,8	41,3 %
Autres inactifs (+50)	94,0	23,5 %
Autres inactifs (<50)	95,5	19,9 %
Jamais travaillé	82,9	29,8 %
Ensemble situations d'activité	115,0	10,2 %

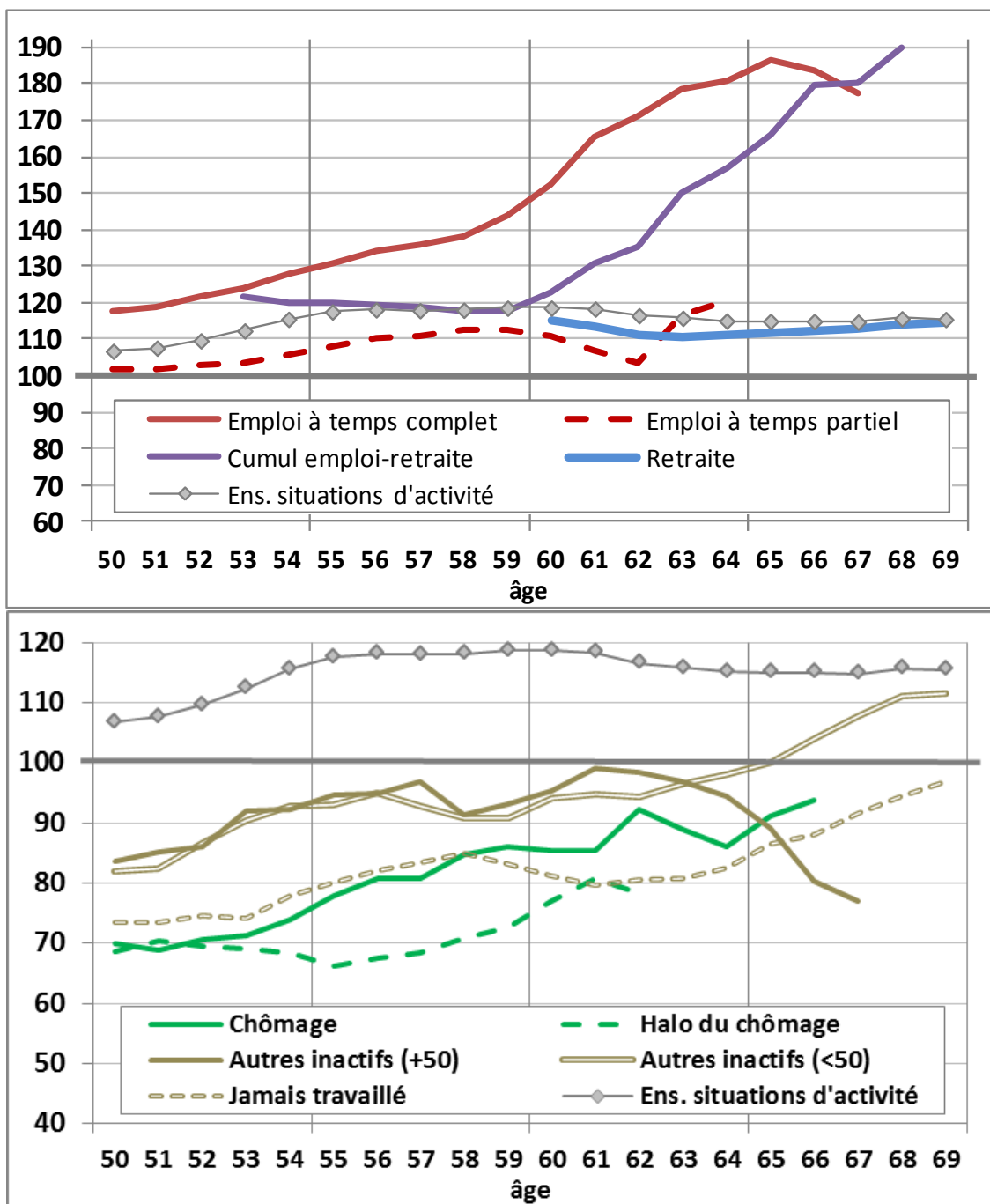
Lecture : en 2013-2015, le niveau de vie relatif moyen des personnes en emploi à temps complet est égal à 131,6 (ce qui veut dire que le niveau de vie moyen de cette catégorie est supérieur de 31,6 % à l'ensemble de la population tous âges confondus). Leur taux de pauvreté (seuil 60 % de la médiane) est de 5,6 %.

Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif.

Source : Insee, ERFIS 2013 à 2015, exploitations par la DARES pour le COR.

Niveau de vie moyen des 50-69 ans en 2013-2015 selon l'âge et la situation d'activité

(niveau de vie relatif, base 100 = ensemble de la population tous âges confondus)

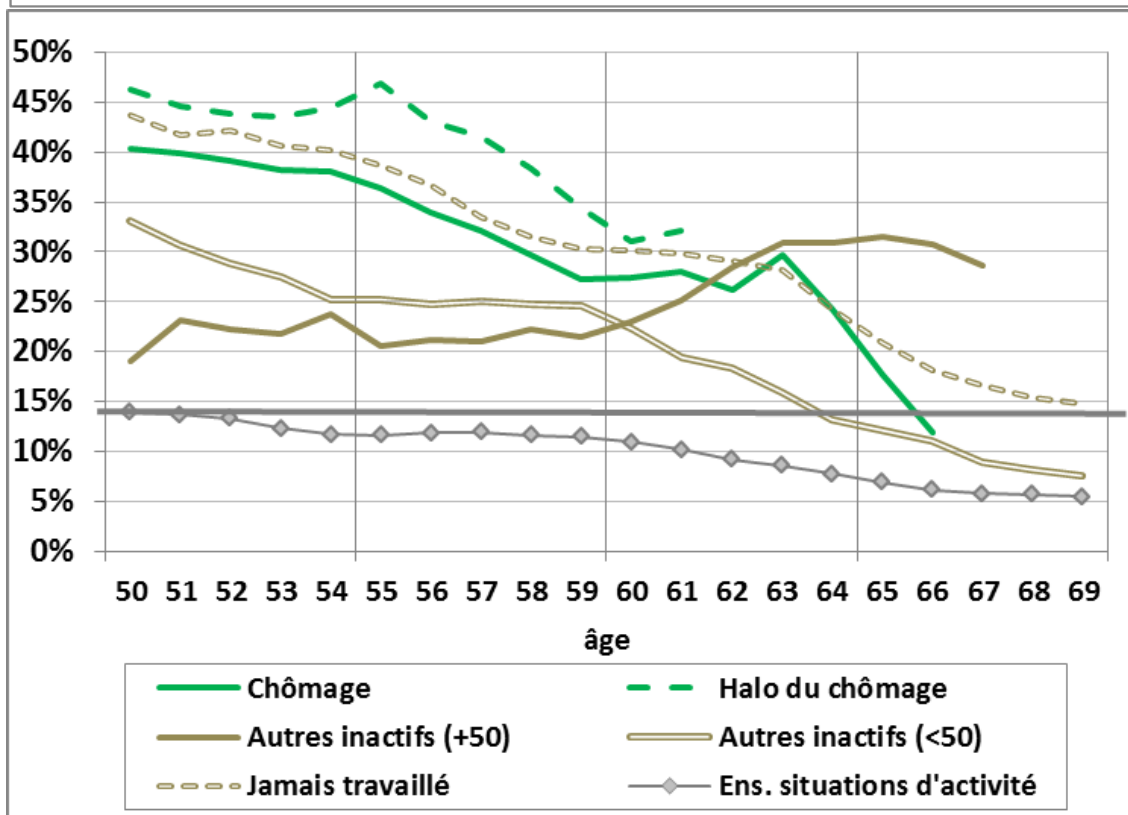
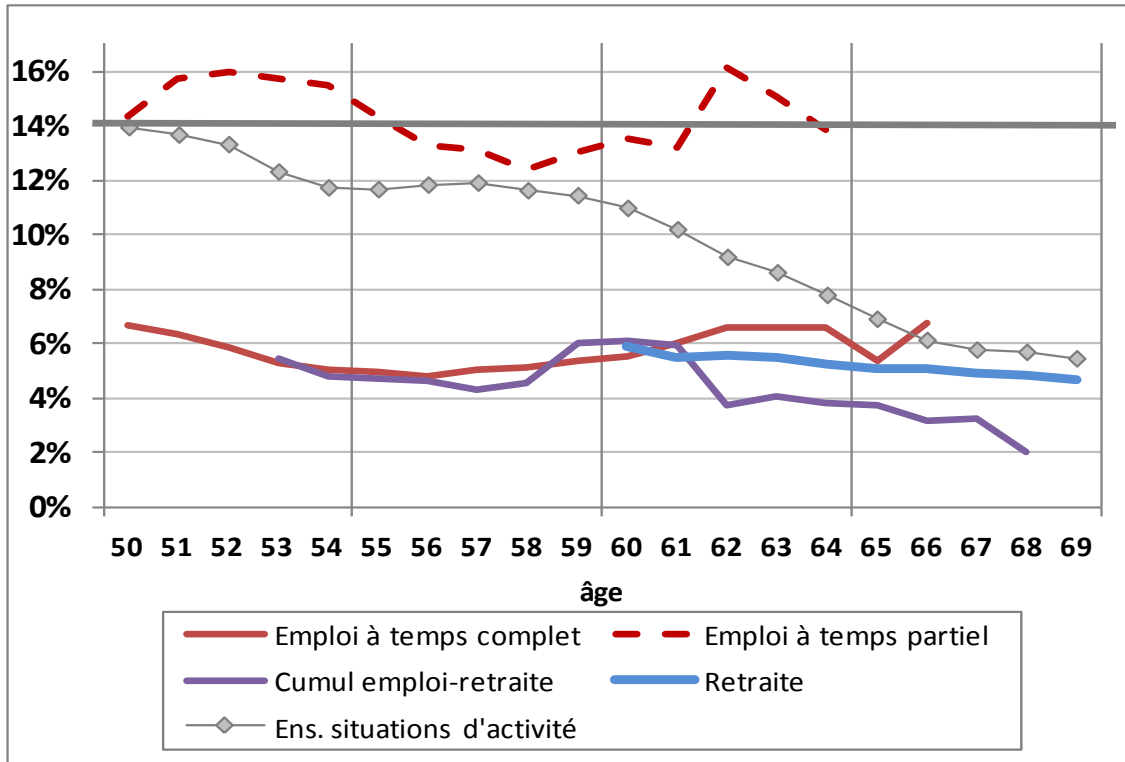


Lecture : en 2013-2015, le niveau de vie moyen des personnes de 50 ans en emploi à temps complet est égal à 117 (ce qui veut dire que le niveau de vie moyen de cette catégorie est supérieur de 17 % à l'ensemble de la population tous âges confondus).

Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif.

Source : Insee, ERFIS 2013 à 2015, exploitations par la DARES pour le COR.

**Taux de pauvreté des 50-69 ans en 2013-2015
selon l'âge et la situation d'activité (en %)**



Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif.

Source : Insee, ERFIS 2013 à 2015, exploitations par la DARES pour le COR.

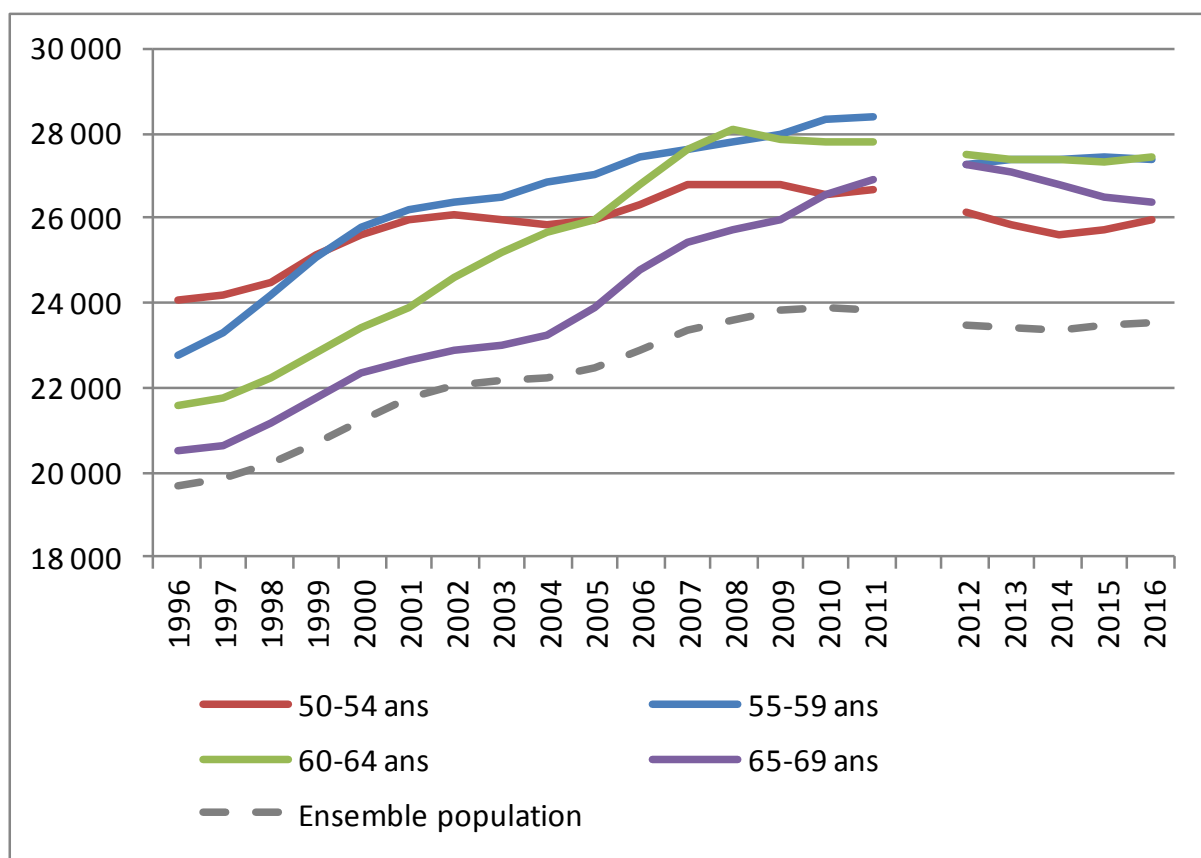
2. Quelques tendances observées sur la période 1996-2016

La série des enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE permet de suivre les évolutions de 1996 à 2016 du niveau de vie des seniors selon une classification moins fine en quatre catégories (emploi, chômage BIT, retraite, inactivité BIT hors retraite).

Entre 1996 et 2016, le niveau de vie moyen de l'ensemble des seniors de 50 à 69 ans a globalement progressé, comme celui de l'ensemble de la population tous âges confondus, avec toutefois une baisse générale du niveau de vie entre 2010 et 2015 suite à la crise de 2008.

Le rythme de progression du niveau de vie moyen, comme l'importance de la baisse en fin de période, est cependant différent selon les tranches d'âges. Autrement dit, le profil du niveau de vie selon l'âge s'est déformé entre 1996 et 2016 : en 1996 le niveau de vie diminuait avec l'âge entre 50 et 69 ans, en 2016 il passe par un maximum entre 55 et 64 ans. Les personnes de 50 à 54 ans ont en fin de période un niveau de vie moyen plus faible que les personnes de 65 à 69 ans, alors que c'était le contraire en début de période.

Niveau de vie moyen selon l'âge de 1996 à 2016
(en euros 2016 par an)



Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif.

Source : Insee, ERFS 1996-2016.

Ces évolutions globales sont probablement influencées par des effets de génération : il semblerait que les générations nées vers le milieu des années 1940, qui venaient d'avoir 50

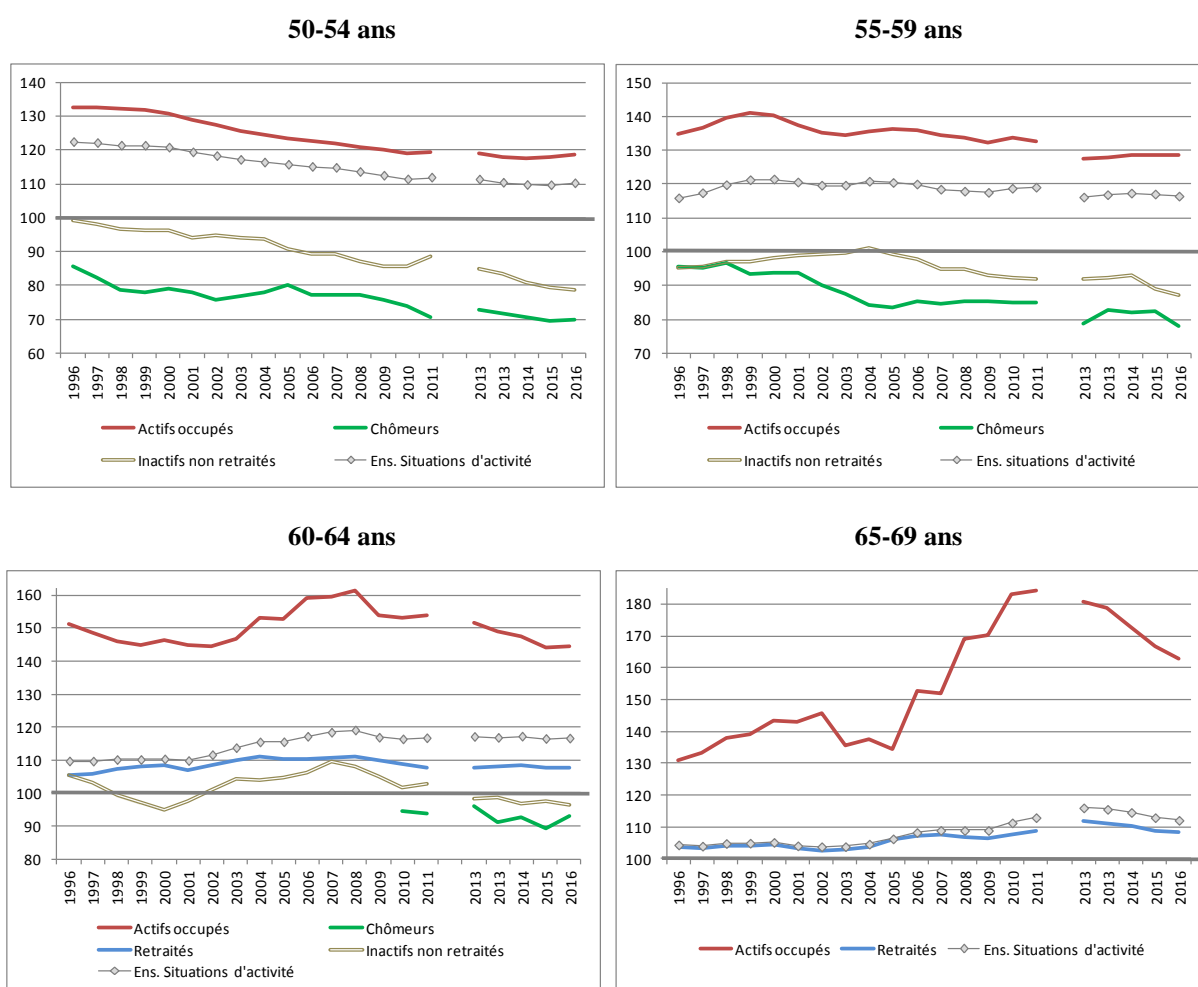
ans en 1996 et qui viennent d'avoir 70 ans en 2016, ont conservé tout au long de la période 1996-2016 un niveau de vie relatif plus élevé que les autres générations.

Au-delà de ces effets de génération, l'augmentation du taux d'emploi des seniors a pour conséquence que le niveau de vie moyen de l'ensemble des seniors à un âge donné (ensemble des situations d'activité) progresse plus vite (ou baisse moins vite) que le niveau de vie moyen à âge et situation d'activité donnés.

Par ailleurs, on constate une nette tendance à l'augmentation du taux de pauvreté des seniors NER (chômage comme inactivité hors retraite) entre 1996 et 2016.

Niveau de vie relatif moyen des 50-69 ans de 1996 à 2016 selon l'âge et la situation d'activité

(niveau de vie relatif, base 100 = ensemble de la population tous âges confondus)



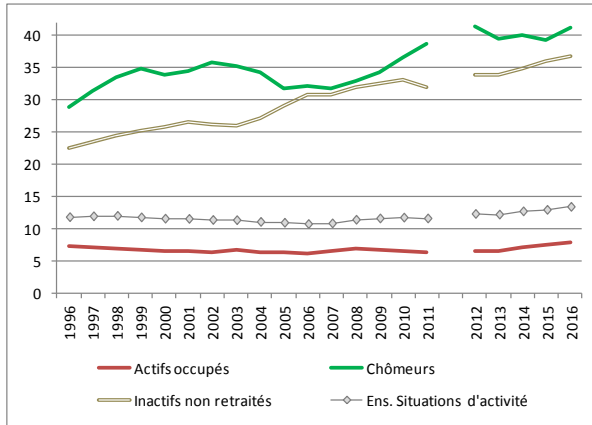
Lecture : en 1996, le niveau de vie relatif moyen des personnes de 50-54 ans en emploi était égal à 132 (ce qui veut dire que le niveau de vie moyen de cette catégorie était supérieur de 32 % à celui de l'ensemble de la population tous âges confondus en 1996).

Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif.

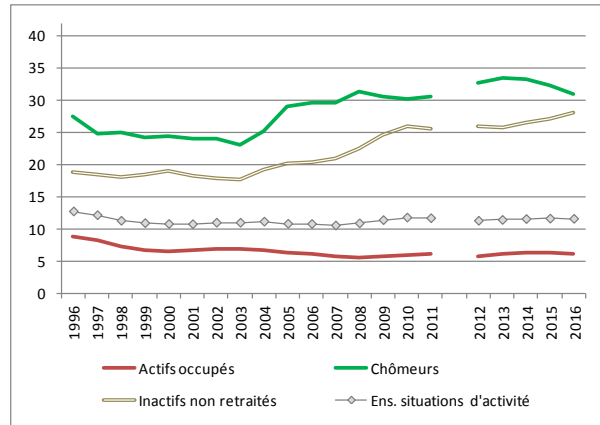
Source : Insee, ERFS 1996-2016.

Taux de pauvreté des 50-69 ans de 1996 à 2016 selon l'âge et la situation d'activité (en %)

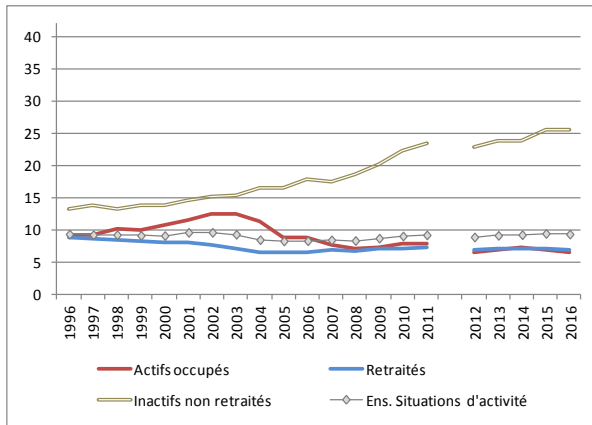
50-54 ans



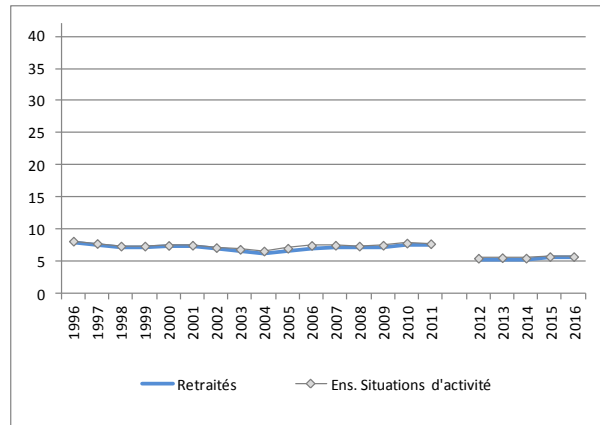
55-59 ans



60-64 ans



65-69 ans



*Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif.
Source : Insee, ERFS 1996-2016.*

Annexe 1 méthodologique

Les statistiques sur la répartition des personnes par statut d'activité ont pu être produites en utilisant plusieurs variables de l'Enquête emploi. Cela ne peut être aussi automatique pour les statistiques sur les niveaux de vie et les revenus. En effet, dans l'Enquête emploi, ce n'est qu'à la première et à la sixième interrogation qu'on demande à un individu s'il perçoit une pension de retraite ou s'il est en préretraite (variables *RET* et *PRERET* de l'EE). Or, l'appariement entre l'Enquête emploi et l'ERFS est réalisé sur les interrogations du quatrième trimestre de l'Enquête emploi. Il n'est donc pas possible, à partir des variables de l'Enquête emploi uniquement, d'identifier les individus en retraite, préretraite ou cumul emploi-retraite, les observations contenues dans l'appariement étant trop peu nombreuses et par conséquent insuffisamment représentatives.

Les individus à la retraite et en cumul emploi-retraite sont donc identifiés de la manière suivante dans l'ERFS³:

- Un individu est considéré comme retraité, s'il se déclare inactif au sens du BIT (variable *ACTEU* de l'Enquête emploi), et s'il a perçu une pension de retraite strictement supérieure à 0 (variable *retraites_i* de l'ERFS) ;
- Un individu est considéré en cumul emploi-retraite s'il se déclare actif occupé au sens du BIT, tout en percevant une pension de retraite strictement supérieure à 0.

Les versements de pré-retraite ne faisant pas objet d'une variable à part dans l'ERFS (elles sont couplées avec les allocations chômage dans la variable *chomage_i*, dans la mesure où les préretraites sont assimilées aux indemnités de chômage dans la déclaration fiscale), il n'est pas possible d'isoler les individus en pré-retraite. Comme les pré-retraités ne perçoivent pas de pension de retraite (au sens fiscal) et qu'ils sont inactifs au sens BIT, ils sont mélangés ici avec les autres inactifs non retraités.

Par ailleurs, les personnes percevant une pension d'invalidité peuvent être assimilées ici à des retraités, dans la mesure où la déclaration fiscale n'opérait pas de distinction avant 2014 entre les pensions d'invalidité et les pensions de retraite. Ainsi, sur les trois années exploitées, les bénéficiaires de pension d'invalidité sont assimilés aux retraités en 2013 mais aux inactifs non retraités en 2015. Comme les bénéficiaires de pension d'invalidité sont relativement nombreux par rapport aux retraités avant 60 ans, l'inclusion de bénéficiaires de pensions d'invalidité parmi les retraités biaise les résultats sur le niveau de vie des retraités avant 60 ans. C'est pourquoi on ne présente ici que le niveau de vie des retraités après 60 ans.

Bien évidemment, la concordance n'est pas complète entre l'approche déclarative de la situation par les personnes elles-mêmes dans l'Enquête emploi et une approche administrative par les revenus déclarés par des institutions : en effet, les réponses à l'Enquête emploi sont obtenues au quatrième trimestre de chaque année, tandis que les informations fiscales correspondent à l'année entière. Ainsi, il est possible qu'une personne se déclarant inactive au quatrième trimestre ne soit partie à la retraite que très récemment, et cette personne n'aura donc que peu voire pas de pensions de retraites déclarée dans l'ERFS. Dans ce cas, cette personne pourrait être catégorisée à tort comme inactive (si ses pensions de retraites sont

³ Cette méthode se rapproche de celle utilisée par la Drees dans sa récente étude sur le niveau de vie des seniors (Aurélien D'Isanto, Jérôme Hananel, Yoann Musiedlak (DREES), 2018, « Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté », Études et Résultats, n°1079, Drees, septembre), reprise dans le **document n° 6** de la présente séance du COR.

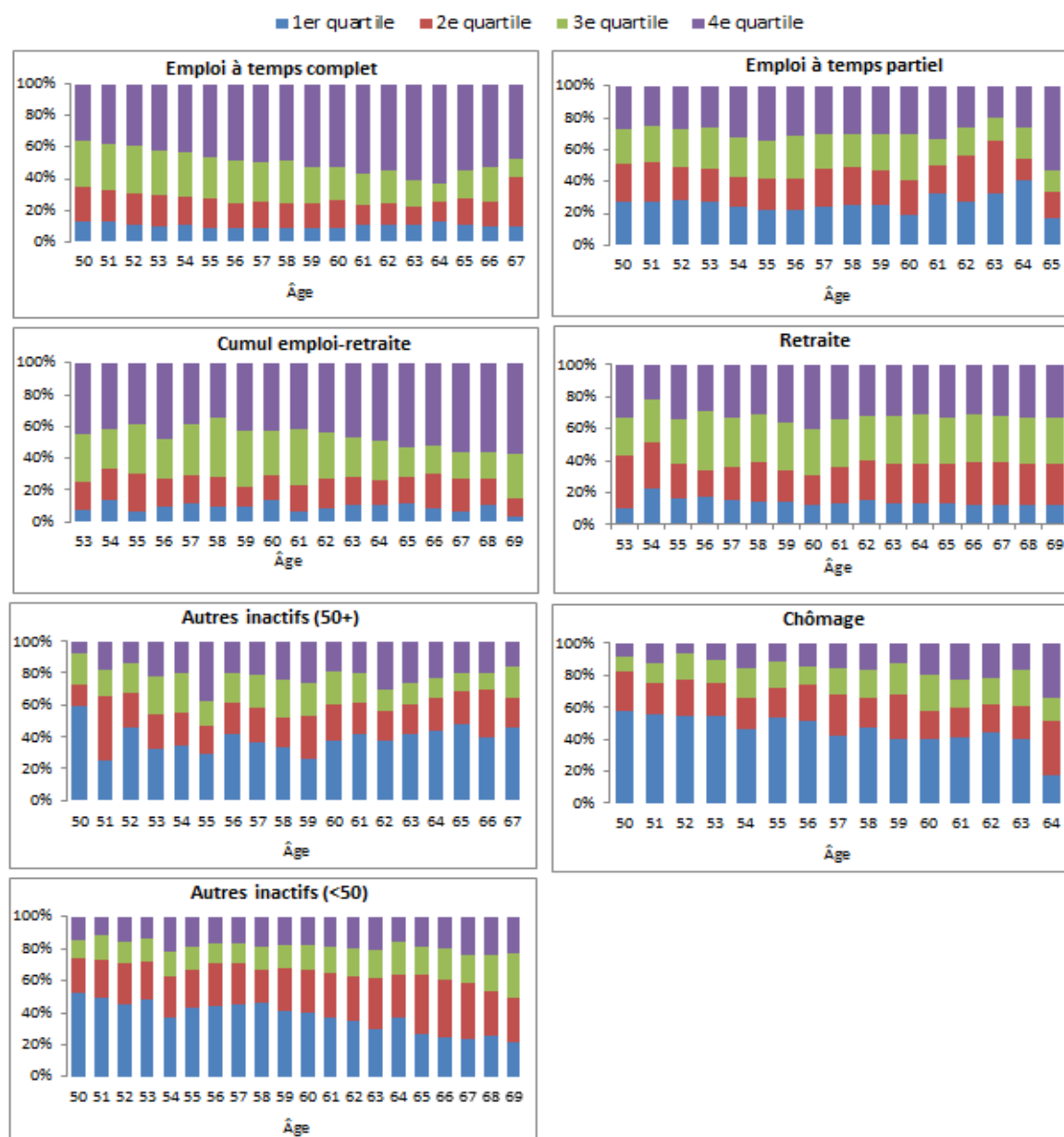
nulles) ou être catégorisée effectivement comme retraitée tout en ayant un niveau de vie proche des personnes en emploi (puisqu'elle l'aura été pendant la majorité de l'année)

En compilant les trois années 2013 à 2015, on a constitué un échantillon comportant 94 255 individus de 50 à 69 ans, soit environ 0,6 % de la population totale à ces âges : 44 770 hommes et 49 485 femmes. Lorsque l'on désagrège par situation d'activité et âge fin, certaines cases comportent moins de 20 observations, notamment la retraite avant 56 ans, le cumul emploi-retraite avant 60 ans, le chômage et le halo du chômage à partir de 65 ans. Les résultats ne sont alors pas présentés. Par ailleurs, afin de limiter le bruit statistique, les résultats présentés sont lissés sous forme de moyenne mobile : par exemple, le résultat présenté sur le niveau de vie moyen des chômeurs à 57 ans est en fait la moyenne des niveaux de vie des chômeurs de 56 à 58 ans.

Annexe 2 - Résultats par quartiles de niveau de vie

Outre les résultats sur le niveau de vie moyen et le taux de pauvreté, la DARES a également examiné la répartition des seniors, à chaque âge et pour chaque situation d'activité, par quartile de niveau de vie. Les quartiles de niveau de vie sont définis sur l'ensemble de la population tous âges confondus.

Répartition des seniors par quartiles de niveau de vie en 2013-2015, selon l'âge et la situation d'activité



Champ : France métropolitaine, individus entre 50 et 69 ans vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré n'est pas négatif. Les cellules « âge x statut d'activité » contenant moins de 20 observations ont été omises. Les résultats sur le halo du chômage et les personnes n'ayant jamais travaillé ne sont pas présentés, à cause d'effectifs trop faibles.

Source : Insee, ERF 2013 à 2015, exploitations par la DARES pour le COR.

Seuls 10 % des seniors en emploi à temps complet et des seniors en cumul emploi-retraite et 13 % des seniors retraités font partie du quartile de niveau de vie le plus faible, tandis que ce chiffre s'élève à 26 % pour les seniors à temps partiel, à 36 % pour les inactifs ayant arrêté de travailler après 50 ans, à 37 % pour les inactifs ayant arrêté de travailler avant 50 ans, et à 49 % pour les seniors au chômage.

La répartition en fonction des quartiles de revenu est relativement stable en fonction de l'âge chez les retraités. Chez les actifs occupés – et dans une moindre mesure chez les seniors en cumul emploi-retraite – plus on avance en âge, plus les personnes au niveau de vie les plus élevés (4^e quartile) sont surreprésentés.